



Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe
Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe

**UNION DES CONFEDERATIONS DE L'INDUSTRIE ET DES EMPLOYEURS
D'EUROPE**

**CENTRE EUROPEEN DES ENTREPRISES A PARTICIPATION PUBLIQUE ET
DES ENTREPRISES D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL**

CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS

S/13.1.2/dc190599.doc

Le 2 juin 1999

Déclaration des partenaires sociaux européens au Conseil européen de Cologne

1. Vivement préoccupés par le niveau élevé et la persistance du chômage en Europe, l'UNICE/UEAPME, le CEEP et la CES ont toujours appuyé l'élaboration d'une stratégie européenne pour l'emploi qui soit intégrée et coordonnée. En conséquence, ils accueillent favorablement la confirmation, donnée par le Conseil européen de Vienne en décembre 1998, que l'emploi est la première priorité de l'Union européenne.
2. Le sommet de Vienne a notamment demandé que soit préparé un rapport au Conseil de Cologne (juin 1999) sur l'élaboration d'un pacte européen pour l'emploi, et appelé à «une participation et une responsabilisation accrues des partenaires sociaux».
3. Les partenaires sociaux européens peuvent accepter globalement les propositions soumises par la présidence allemande, et plus particulièrement l'idée que le sommet de Cologne devrait chercher à poser les fondements d'un processus axé sur trois objectifs :
 - améliorer la stratégie européenne pour l'emploi de Luxembourg et sa mise en œuvre ;
 - améliorer la compétitivité et le fonctionnement des marchés de produits, de services et de capitaux, dans le sens indiqué par les conclusions du sommet de Cardiff de juin 1998 ;
 - promouvoir la croissance et l'emploi tout en maintenant la stabilité des prix par une bonne interaction entre la politique budgétaire, la politique monétaire et l'évolution des salaires au niveau macro-économique.
4. A propos de leur participation au processus de Luxembourg pour l'emploi, les partenaires sociaux européens ont récemment conclu un accord-cadre sur les contrats à durée déterminée. Ils ont adopté une déclaration commune sur l'emploi des personnes handicapées. Actuellement, ils examinent ensemble les initiatives prises par les partenaires sociaux dans les Etats membres, notamment à la lumière des équilibres réalisés entre flexibilité et sécurité, et prendront ces expériences pratiques comme point de

départ pour tenter d'identifier les facteurs de succès, à temps pour le bilan de décembre 1999 à Helsinki. Ils ont en outre entamé l'identification de nouveaux thèmes de discussion au sein du dialogue social.

5. Concernant le processus de réforme structurelle de Cardiff, les partenaires sociaux européens reconnaissent que les questions couvertes sont importantes pour la compétitivité et l'emploi, et sont donc confiants qu'ils seront, à l'avenir, associés à ce processus.
 6. S'agissant du processus macro-économique envisagé, les partenaires sociaux européens soulignent que l'autonomie de chaque partie concernée doit être respectée et que l'objectif devrait être l'échange d'informations –pas d'engagements contraignants- afin d'assurer que chaque partie, lorsqu'elle prend ses propres décisions, est en mesure de tenir compte des réflexions et intentions des autres parties.
 7. Les partenaires sociaux européens sont prêts à discuter avec des représentants des Etats membres, du Conseil, de la Commission et de la BCE les modalités pratiques du processus macro-économique envisagé.
 8. Les partenaires sociaux européens sont conscients de la nécessité de promouvoir la cohérence entre les divers processus « emploi », « réforme structurelle » et « macro-économique ». Aussi accueillent-ils favorablement la décision du Conseil visant à faire du Comité permanent de l'emploi un forum permanent de dialogue, de concertation et de consultation entre le Conseil, la Commission et les partenaires sociaux sur la stratégie coordonnée pour l'emploi, qui puisse tenir compte des objectifs économiques et sociaux de la Communauté tels qu'ils s'inscrivent dans les lignes directrices pour l'emploi et les grandes orientations de politique économique.
-